

# Déclaration de principes relative au recrutement équitable et responsable

(conformément au label de qualité « Recrutement équitable des infirmier·ère·s en Allemagne »)

## 1. Engagement et responsabilité de l'entreprise

Adventus International GmbH s'engage en faveur d'un recrutement et d'un placement équitables, transparents et responsables de professionnel·le·s infirmier·ère·s qualifié·e·s à l'international. Consciente de la responsabilité particulière liée au recrutement transfrontalier dans le secteur des soins, l'entreprise aligne l'ensemble de ses activités sur les normes internationales en matière de droits humains, de droit du travail et d'éthique.

La présente déclaration de principes s'applique à l'ensemble des activités, à tous les collaborateurs et collaboratrices ainsi qu'à tous les partenaires commerciaux d'Adventus International GmbH, tout au long de l'intégralité de la chaîne de services et de recrutement, en Allemagne comme à l'étranger.

## 2. Principes directeurs du label de qualité « Recrutement équitable des infirmier·ère·s en Allemagne »

Adventus International GmbH s'engage expressément à respecter les six principes directeurs du label de qualité étatique « Recrutement équitable des infirmier·ère·s en Allemagne » :

### 1. Traçabilité écrite et vérifiabilité

Toutes les informations pertinentes, les conditions contractuelles, les processus et les accords sont consignés par écrit, présentés de manière transparente et communiqués en temps utile et de façon compréhensible à toutes les parties concernées.

### 2. Gratuité du processus de recrutement pour les professionnel·le·s infirmier·ère·s (principe « Employer Pays »)

Aucun frais de recrutement ou de placement, ni aucun coût connexe, ne peut être exigé des professionnel·le·s infirmier·ère·s, directement ou indirectement.

### 3. Limitation du risque financier pour les professionnel·le·s infirmier·ère·s

Les risques financiers liés au recrutement international ne peuvent être transférés aux professionnel·le·s infirmier·ère·s que dans des limites strictes et clairement définies. Les clauses abusives de fidélisation, de remboursement ou de pénalité sont exclues.

### 4. Transparence des structures, des prestations et des coûts

Les processus de recrutement, les responsabilités, les prestations fournies et les structures de coûts sont présentés de manière claire et transparente afin de permettre à toutes les parties de prendre des décisions éclairées.

### 5. Durabilité et participation

Nous favorisons des pratiques de recrutement durables visant une intégration professionnelle et sociale à long terme et respectant la participation, l'autonomie et les attentes des professionnel·le·s infirmier·ère·s.

### 6. Responsabilité globale pour l'ensemble de la chaîne de services

Adventus International GmbH assume la responsabilité de ses propres actions ainsi que de celles de tous les partenaires mandatés tout au long de la chaîne de services et de recrutement.

## 3. Respect des normes internationales et du Code de l'OMS

Adventus International GmbH s'engage à respecter le Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé.

**À ce titre, nous garantissons notamment que :**

- aucun recrutement actif n'est effectué dans les pays figurant sur la liste OMS « Health Workforce Support and Safeguards » en vigueur,
- les professionnel·le·s infirmier·ère·s recruté·e·s à l'international bénéficient des mêmes droits et conditions de travail que le personnel formé en Allemagne,
- les pratiques de recrutement et les relations contractuelles sont équitables, légales et transparentes.

Le critère déterminant est la résidence habituelle de la personne avant la migration, et non uniquement sa nationalité.

## 4. Respect des droits humains et des normes du travail

Adventus International GmbH s'engage à respecter les normes internationales reconnues en matière de droits humains et de droit du travail, notamment :

- les normes fondamentales du travail de l'OIT,
- les principes généraux et lignes directrices opérationnelles de l'OIT pour un recrutement équitable,
- les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme,
- ainsi que les conventions internationales pertinentes des Nations Unies relatives aux droits humains.

Toute forme de contrainte, de tromperie, de discrimination, d'exploitation ou d'abus est strictement proscrite dans le cadre du recrutement et du placement.

## 5. Principe « Employer Pays » et renonciation aux clauses abusives de fidélisation et de remboursement

Adventus International GmbH s'engage expressément à :

- ne facturer aucun frais de recrutement ou de placement aux professionnel·le·s infirmier·ère·s, directement ou indirectement,
- ne pas faire supporter aux professionnel·le·s infirmier·ère·s les coûts directement liés au recrutement, tels que la formation linguistique, les procédures de reconnaissance, les frais de voyage ou de visa,
- ne pas orienter les professionnel·le·s infirmier·ère·s vers des relations de travail comportant des clauses abusives de fidélisation ou de remboursement.

Lorsque des obligations de remboursement sont légalement admissibles dans des cas exceptionnels, celles-ci sont formulées de manière transparente, proportionnée, limitée dans le temps et pleinement conformes aux exigences du label de qualité.

## 6. Responsabilité à l'égard des partenaires commerciaux

Adventus International GmbH impose contractuellement à l'ensemble de ses partenaires commerciaux le respect des principes énoncés dans la présente déclaration ainsi que des exigences du label de qualité.

Cela comprend notamment :

- un droit général et circonstancié de contrôle,
- un droit de résiliation en cas de manquements répétés ou graves.

Les violations commises par des partenaires ne sont pas tolérées et entraînent des mesures correctives appropriées, pouvant aller jusqu'à la cessation de la relation contractuelle.

## 7. Communication et accessibilité

La présente déclaration de principes est :

- rendue publiquement accessible (par exemple sur le site internet de l'entreprise),
- communiquée de manière adaptée aux groupes cibles,
- mise à disposition dans les langues pertinentes des pays de recrutement.

Elle constitue un cadre contraignant pour les professionnel·le·s infirmier·ère·s, les collaborateurs et collaboratrices, les partenaires commerciaux et l'ensemble des parties prenantes.

## 8. Dispositions finales

Adventus International GmbH procède à un réexamen régulier de la mise en œuvre de la présente déclaration de principes et développe en continu ses processus afin de garantir des pratiques de recrutement équitables, éthiques et durables.